

47	13/06/2019	BE 0472.085.439	48	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19198.00518	CONSO 1.1

				<b>9</b>		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	CONSO 1

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~EN UN CONSORTIUM~~ (1) (2) : .....  
**SOCOFE**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Maurice Destenay N°: 13 Boîte: .....

Code postal: 4000 Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de Liège, division Liège

Adresse Internet (3): http://www. .....

Numéro d'entreprise BE 0472.085.439

COMPTES CONSOLIDÉS COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

communiqués à l'assemblée générale du 15 / 05 / 2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2018 au 31 / 12 / 2018

Exercice précédent du 01 / 01 / 2017 au 31 / 12 / 2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ne sont pas~~ (1) identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé  
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

**CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE**

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4<sup>o</sup> du Code des sociétés)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante  

Nombre total de pages déposées: .....48..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: .....5.2, 5.4, 5.7, 5.8.1, 5.8.2, 5.8.4, 5.8.5, 5.9.4, 8, 9.....

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

(1) Biffer la mention inutile.

(2) En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

(3) Mention facultative.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE  
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ  
LES COMPTES CONSOLIDÉS****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

<i>Julien COMPERE Heid De Bioleux 16, 4122 Plainevaux, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration 26/06/2018 - 15/05/2024</i>
<i>André GILLES Rue Léon Blum 181, 4101 Jemeppe-sur-Meuse, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration 14/05/2012 - 26/06/2018</i>
<i>Didier DONFUT Rue du Planty 22, 7080 Frameries, Belgique</i>	<i>Vice-président du Conseil d'Administration 26/06/2018 - 15/05/2024</i>
<i>Maurice BAYENET rue de Wespin 44, 5500 Dinant, Belgique</i>	<i>Administrateur 14/05/2012 - 26/06/2018</i>
<i>Olivier BOUCHAT Rue du Gau 41, 5060 Sambreville, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/06/2018 - 15/05/2024</i>
<i>Jonathan CHANTEUX Rue du Monument 5/1 boîte 4, 4834 Goé, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/06/2018 - 15/05/2024</i>
<i>Fabian COLLARD Seymerich 21, 6700 Arlon, Belgique</i>	<i>Administrateur 20/12/2018 - 15/05/2024</i>
<i>Julien COMPERE Heid De Bioleux 16, 4122 Plainevaux, Belgique</i>	<i>Administrateur 14/05/2012 - 26/06/2018</i>
<i>Marc DEBOIS Avenue de la Paix 47, 6032 Mont-sur-Marchienne, Belgique</i>	<i>Administrateur 14/05/2012 - 26/06/2018</i>
<i>Olivier DEBROEK Rue Chapelle Stevenaert 121, 1370 Jodoigne, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/06/2018 - 15/05/2024</i>
<i>Marc DECONINCK rue du Broux 20, 1320 Beauvechain, Belgique</i>	<i>Administrateur 14/05/2012 - 26/06/2018</i>
<i>Stéfania DE SIMONE Avenue Bois impérial de Rognac 25, 4121 Neuville-en-Condroz, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/06/2018 - 15/05/2024</i>
<i>Dominique DRION Avenue Cardinal Mercier 12, 4020 Liège, Belgique</i>	<i>Administrateur 14/05/2012 - 26/06/2018</i>
<i>François FRANSSSEN Rue Lohest 57, 4000 Liège, Belgique</i>	<i>Administrateur 20/12/2018 - 15/05/2024</i>
<i>Arnaud FRIPPIAT Rue des Quatres Chemins 9, 6540 Lobbes, Belgique</i>	<i>Administrateur 17/11/2014 - 06/11/2018</i>
<i>Claude GREGOIRE Route de Limbourg 65, 4845 Jalhay, Belgique</i>	<i>Administrateur 17/05/2017 - 24/05/2018</i>
<i>Florence HERRY Rue Ransy 2A, 4051 Vaux-sous-Chèvremont, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/06/2018 - 15/05/2024</i>
<i>Carine HOUGARDY Grande Bruyère 98, 4840 Welkenraedt, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/06/2018 - 15/05/2024</i>

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Alain JEUNEHOMME  
Rue de la Dime 8, 4053 Embourg, Belgique

Administrateur  
21/05/2014 - 15/05/2024

Philippe LALLEMAND  
Rue Joseph Raskin 17, 4000 Liège, Belgique

Administrateur  
26/06/2018 - 15/05/2024

Renaud MOENS  
Hubert Bayet 226, 6180 Courcelles, Belgique

Administrateur  
26/06/2018 - 15/05/2024

Stéphane MOREAU  
G. Leman 36, 4430 Ans, Belgique

Administrateur  
15/05/2013 - 15/05/2024

Alain PALMANS  
Rue des Pâquerettes 29, 4820 Dison, Belgique

Administrateur  
26/06/2018 - 15/05/2024

Jean-Paul PARMENTIER  
Philipslaan 58, 3000 Leuven, Belgique

Administrateur  
26/06/2018 - 15/05/2024

Josly PIETTE  
rue Lulay 53, 4690 Bassenge, Belgique

Administrateur  
14/05/2012 - 15/05/2024

Georges PIRE  
rue de la résistance 12, 4500 Huy, Belgique

Administrateur  
14/05/2012 - 26/06/2018

Philippe ROBERT  
Chaussée de Lille 15, 7500 Tournai, Belgique

Administrateur  
26/06/2018 - 15/05/2024

Claude TELLINGS  
rue de Batty 8, 4000 Liège, Belgique

Administrateur  
14/05/2012 - 26/06/2018

Salvatore TODARO  
Rue N. Fossoul 1 boîte 160, 4100 Seraing, Belgique

Administrateur  
15/05/2013 - 26/06/2018

Michaël VAN DEN KERKHOVE  
Allée des Chanterelle 16, 5101 Erpent, Belgique

Administrateur  
20/09/2018 - 15/05/2024

Olivier VANDERIJST  
Général Eisenhower 67, 1030 Schaerbeek, Belgique

Administrateur  
14/05/2013 - 15/05/2024

Marianne BASECQ  
Avenue des Ormes 36, 4000 Liège, Belgique

RSM InterAudit Soc. Civ. S.C.R.L. SCC  
N°: BE 0436.391.122  
Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Uccle, Belgique  
N° de membre: B00091

Commissaire  
18/05/2016 - 15/05/2019

Représenté(es) par:

Céline ARNAUD  
Miserque 11, 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Belgique  
N° de membre: A01858

Thierry LEJUSTE  
Chaussée de Braine 82, 7060 Soignies, Belgique  
N° de membre: A01286

PWC Réviseurs d'Entreprises SOC. civ. S.C.R.L. SCC  
N°: BE 0429.501.944  
Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique  
N° de membre: B00009

Commissaire  
18/05/2016 - 15/05/2019

Représenté(es) par:

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

*Isabelle RASMONT  
Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique  
N° de membre: A01800*

## COMPTES CONSOLIDÉS

## BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION\*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	5.7	20	.....	.....
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	791.717.184,93	369.759.343,57
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.8	21	4.100.020,68	36.122,53
<b>Ecarts de consolidation positifs</b> .....	5.12	9920	43.396.658,17	6.795.954,12
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.9	22/27	201.804.362,88	105.664.347,07
Terrains et constructions .....		22	623.179,18	627.978,78
Installations, machines et outillage .....		23	177.433.585,31	88.072,41
Mobilier et matériel roulant .....		24	75.758,55	64.980,78
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	23.671.839,84	104.883.315,10
	5.1			
	à			
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.4/5.10	28	542.416.143,20	257.262.919,85
Sociétés mises en équivalence .....	5.10	9921	455.727.694,48	53.594.976,69
Participations .....		99211	450.272.205,99	43.040.343,66
Créances .....		99212	5.455.488,49	10.554.633,03
Autres entreprises .....	5.10	284/8	86.688.448,72	203.667.943,16
Participations, actions et parts .....		284	54.909.081,30	184.682.272,15
Créances .....		285/8	31.779.367,42	18.985.671,01

\* Article 124 de l'arrête royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	65.701.579,25	149.794.885,90
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	1.866.767,90	50.002,00
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	1.866.767,90	50.002,00
Latences fiscales actives .....		292	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	.....	.....
Stocks .....		30/36	.....	.....
Approvisionnements .....		30/31	.....	.....
En-cours de fabrication .....		32	.....	.....
Produits finis .....		33	.....	.....
Marchandises .....		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente .....		35	.....	.....
Acomptes versés .....		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	7.475.960,73	7.490.122,66
Créances commerciales .....		40	5.662.467,24	171.155,75
Autres créances .....		41	1.813.493,49	7.318.966,91
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	34.078.782,19	114.078.782,19
Actions propres .....		50	.....	.....
Autres placements .....		51/53	34.078.782,19	114.078.782,19
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	20.913.367,38	26.988.854,00
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	1.366.701,05	1.187.125,05
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	857.418.764,18	519.554.229,47

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	639.031.046,93	413.868.038,74
<b>Capital</b> .....		10	269.952.475,00	269.952.475,00
Capital souscrit .....		100	269.952.475,00	269.952.475,00
Capital non appelé .....		101	.....	.....
<b>Primes d'émission</b> .....		11	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	.....	.....
<b>Réserves consolidées</b> .....(+)/(-)	5.11	9910	365.611.991,92	142.895.608,78
<b>Ecarts de consolidation négatifs</b> .....	5.12	9911	86.572,01	86.572,01
<b>Ecarts de conversion</b> .....(+)/(-)		9912	.....	.....
<b>Subsides en capital</b> .....		15	3.380.008,00	933.382,95
<b>INTÉRÊTS DE TIERS</b>				
<b>Intérêts de tiers</b> .....		9913	.....	.....
<b>PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES</b> .....				
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	428.576,98	62.513,58
Pensions et obligations similaires .....		160	.....	.....
Charges fiscales .....		161	218.345,21	58.696,61
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
Obligations environnementales .....		163	.....	.....
Autres risques et charges .....		164/5	210.231,77	3.816,97
<b>Impôts différés et latences fiscales</b> .....	5.6	168	1.126.669,33	.....

N°

BE 0472.085.439

CONSO 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	216.832.470,94	105.623.677,15
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.13	17	175.277.023,27	83.149.464,19
Dettes financières .....		170/4	175.277.023,27	83.149.464,19
Emprunts subordonnés .....		170	38.887.135,09	23.610.030,86
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	.....	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172	.....	.....
Etablissements de crédit .....		173	136.389.888,18	59.539.433,33
Autres emprunts .....		174	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Fournisseurs .....		1750	.....	.....
Effets à payer .....		1751	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		178/9	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	5.13	42/48	41.550.386,63	22.449.771,67
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	3.935.778,36	.....
Dettes financières .....		43	7.500.000,00	.....
Etablissements de crédit .....		430/8	7.500.000,00	.....
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	12.401.839,36	5.718.593,88
Fournisseurs .....		440/4	12.401.839,36	5.718.593,88
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	783.269,53	213.945,79
Impôts .....		450/3	344.721,12	.....
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	438.548,41	213.945,79
Autres dettes .....		47/48	16.929.499,38	16.517.232,00
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	5.061,04	24.441,29
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	857.418.764,18	519.554.229,47



**COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ**

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)\*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	14.908.654,25	73.496.662,52
Chiffre d'affaires .....	5.14	70	14.737.346,81	271,21
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....		71	.....	.....
Production immobilisée .....		72	.....	73.011.909,75
Autres produits d'exploitation .....		74	167.736,87	484.481,56
Produits d'exploitation non récurrents .....	5.14	76A	3.570,57	.....
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	9.733.545,74	70.600.816,78
Approvisionnements et marchandises .....		60	.....	.....
Achats .....		600/8	.....	.....
Stocks: réduction (augmentation) .....		609	.....	.....
Services et biens divers .....		61	3.690.263,84	69.448.786,49
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	5.14	62	1.337.923,97	1.067.956,09
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	4.254.298,54	72.921,20
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....		631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....		635/8	366.063,39	7.656,97
Autres charges d'exploitation .....		640/8	75.941,76	3.392,93
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649	.....	.....
Amortissements sur écarts de consolidation positifs .....		9960	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....	5.14	66A	9.054,24	103,10
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....		9901	5.175.108,51	2.895.845,74

\* Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 158, paragraphe 2 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	10.247.980,42	36.605.990,10
Produits financiers récurrents .....		75	10.245.054,52	36.605.990,10
Produits des immobilisations financières .....		750	6.097.910,24	34.964.721,97
Produits des actifs circulants .....		751	4.026.965,48	1.637.283,07
Autres produits financiers .....		752/9	120.178,80	3.985,06
Produits financiers non récurrents .....	5.14	76B	2.925,90	.....
<b>Charges financières</b> .....		65/66B	10.135.165,62	5.849.436,96
Charges financières récurrentes .....		65	9.581.518,02	5.494.657,36
Charges des dettes .....		650	1.391.206,53	2.820.987,60
Amortissements sur écart de consolidation positifs .....		9961	8.082.270,64	1.698.988,54
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651	.....	.....
Autres charges financières .....		652/9	108.040,85	974.681,22
Charges financières non récurrentes .....	5.14	66B	553.647,60	354.779,60
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903	5.287.923,31	33.652.398,88
<b>Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales</b> ...		780	40.059,35	.....
<b>Transfert aux impôts différés et latences fiscales</b> .....		680	.....	.....
<b>Impôts sur le résultat</b> .....		67/77	978.573,74	548.672,10
Impôts .....	5.14	670/3	978.573,74	548.672,10
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales ...		77	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904	4.349.408,92	33.103.726,78
<b>Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence</b> .....		9975	32.421.376,04	-153.439,72
Résultats en bénéfice .....		99751	32.527.494,72	26.360,70
Résultats en perte .....		99651	106.118,68	179.800,42
<b>Bénéfice (Perte) consolidé(e)</b> .....		9976	36.770.784,96	32.950.287,06
Part des tiers .....		99761	.....	.....
Part du groupe .....		99762	36.770.784,96	32.950.287,06

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>1 2</sup>	Fraction du capital détenue (en %) <sup>3</sup>	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) <sup>4</sup>
C-POWER HOLDCO BE 0472.967.347 Société anonyme Scheldedijk 30, 2070 Zwijndrecht, Belgique	E1	33,08	0,0
OTARY BE 0833.507.538 Société anonyme Slijkensesteenweg 2, 8400 Oostende, Belgique	P	18,67	0,0
POWER@SEA BE 0468.783.479 Société anonyme Scheldedijk 30, 2070 Zwijndrecht, Belgique	E1	29,34	0,0
SRIW ENVIRONEMENT BE 0426.516.918 Société anonyme Avenue Maurice Destenay 13, 4000 Liège, Belgique	E1	20,0	0,0
RENTEL BE 0842.251.889 Société anonyme Slijkensesteenweg 2, 8400 Oostende, Belgique	P	18,66	0,0
OTARY BIS BE 0700.246.364 Société anonyme Biskruitstraat 3, 8400 Oostende, Belgique	P*	18,67	18,67
PUBLIGAZ BE 0447.845.040 Société coopérative à responsabilité limitée Galerie Ravenstein 4 boîte 2, 1000 Bruxelles, Belgique	E1*	22,33	4,1
PUBLI-T BE 0475.048.986 Société coopérative à responsabilité limitée Galerie Ravenstein 4 boîte 2, 1000 Bruxelles, Belgique	E1*	20,15	3,5

1 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (suite)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>1 2</sup>	Fraction du capital détenue (en %) <sup>3</sup>	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) <sup>4</sup>
SEAMADE BE 0543.401.324 Société anonyme Buskruitstraat 3, 8400 Oostende, Belgique	P*	13,07	-5,6

## SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux sections CONSO 5.1 et CONSO 5.2 de l'annexe, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 107 et 108 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital de 10 % au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Fraction du capital détenue <sup>1</sup>	Informations reprises des derniers comptes annuels <sup>2</sup>			
		Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
				(+) ou (-) (en unités)	
<i>PUBLISOLAR BE 0894.767.491 Société anonyme avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique</i>	16,6	31/12/2017	EUR	-146.578,00	-53.590,00
<i>PUBLIPART BE 0875.090.844 Société anonyme rue Royale 55, 1000 Bruxelles, Belgique</i>	13,49	30/09/2018	EUR	101.006.958,00	3.351.497,00
<i>SPGE BE 0420.651.980 Société anonyme rue de la concorde 41, 4800 Verviers, Belgique</i>	11,5	31/12/2017	EUR	1.659.954.310,00	45.395.093,00
<i>VENTIS BE 0477.540.896 Société anonyme Chaussée de Lille 353, 7500 Tournai, Belgique</i>	15,0	31/12/2017	EUR	41.870.841,00	1.722.211,00

1 Fraction du capital détenue per les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

2 Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

## CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (*en vertu de l'article 165, I. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*).

### CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de

l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 165, I. de

### PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

#### A. Principe

##### 1. Intégration globale

La méthode de l'intégration globale est retenue lorsque la filiale est contrôlée par la société mère dans la mesure où :

- soit la société mère possède directement ou indirectement plus de 50 % du capital ;
- soit la société mère dispose d'un contrôle exclusif sur les organes de gestion de la société concernée.

Ces règles sont appliquées pour autant que l'image fidèle des comptes consolidés soit assurée.

##### 2. Intégration proportionnelle

La méthode de l'intégration proportionnelle est retenue lorsque la société mère dispose d'un contrôle conjoint.

##### 3. Mise en équivalence

La mise en équivalence est utilisée :

- 1) dans le cas d'influence notable permanente sur l'orientation de la gestion. Elle est présumée lorsque 20 % au moins des droits de vote sont détenus directement ou indirectement (article 12 du code des sociétés). Cette présomption serait non fondée si, par exemple, le détenteur des actions n'avait pas accès à la comptabilité, de sorte que l'information requise pour la consolidation ne pourrait être obtenue.
- 2) dans les cas où, pour assurer la consolidation pertinente d'une société associée qui est détenue directement et indirectement par SOCOFE, il est nécessaire de mettre également en équivalence la société qui détient directement la société fille (qui répond au critère exposé au point 1) et pour autant que cette participation indirecte de SOCOFE soit significative.

#### B. Dérogation

Il peut être dérogé à ces principes généraux dans les cas d'exclusion qui sont alors explicités ci-dessous.

#### C. Ecart de consolidation

Lors de la première consolidation, les écarts de consolidation à cette date sont maintenus en réserve consolidée. Les acquisitions

ultérieures feront l'objet de calcul de goodwill ou badwill, selon le cas.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de

l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 112 de l'arrêté royal précité).

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (*en vertu de l'article 112 de l'arrêté royal précité*).

## REGLES D'ÉVALUATION

### Relevé des critères d'importance significative présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (en vertu de l'article 165, VI.b. de l'arrêté royal précité).

#### REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Relevé des critères ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs:

aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle

les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger

aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux

réévaluations (en vertu de l'article 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

(en vertu de l'article 165, VI.b de l'arrêté royal précité).

#### REGLES D'EVALUATION

##### 1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

###### A. Principe

###### 1. Intégration globale

La méthode de l'intégration globale est retenue lorsque la filiale est contrôlée par la société mère dans la mesure où :

- soit la société mère possède directement ou indirectement plus de 50 % du capital ;
- soit la société mère dispose d'un contrôle exclusif sur les organes de gestion de la société concernée.

Ces règles sont appliquées pour autant que l'image fidèle des comptes consolidés soit assurée.

###### 2. Intégration proportionnelle

La méthode de l'intégration proportionnelle est retenue lorsque la société mère dispose d'un contrôle conjoint.

###### 3. Mise en équivalence

La mise en équivalence est utilisée :

1) dans le cas d'influence notable permanente sur l'orientation de la gestion. Elle est présumée lorsque 20 % au moins des droits de vote sont détenus directement ou indirectement (article 12 du code des sociétés). Cette présomption serait non fondée si, par exemple, le détenteur des actions n'avait pas accès à la comptabilité, de sorte que l'information requise pour la consolidation ne pourrait être obtenue.

2) dans les cas où, pour assurer la consolidation pertinente d'une société associée qui est détenue directement et indirectement par SOCOFE, il est nécessaire de mettre également en équivalence la société qui détient directement la société fille (qui répond au critère exposé au point 1) et pour autant que cette participation indirecte de SOCOFE soit significative.

###### B. Dérogation

Il peut être dérogé à ces principes généraux dans les cas d'exclusion qui sont alors explicités ci-dessous.

###### C. Ecart de consolidation

Lors de la première consolidation, les écarts de consolidation à cette date sont maintenus en réserve consolidée. Les acquisitions

ultérieures feront l'objet de calcul de goodwill ou badwill, selon le cas.

## 2. REGLES D'EVALUATION

### A. Frais d'établissement :

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis, prorata temporis, suivant la méthode linéaire au taux de 20 %.

### B. Immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Les immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan dont l'usage est limité dans le temps font l'objet

d'un plan d'amortissement étalé sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se référera aux règles des filiales.

Les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan sont amortis, en fonction de leur durée d'utilité ou d'utilisation probable, entre 3 ans et 10 ans.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-values ou de dépréciations durables.

### C. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan et leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

#### Règles générales

Les amortissements annuels sont pratiqués, prorata temporis, suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

Les principales durées d'amortissement sont :

- 30 ans pour les bâtiments administratifs ;
- 10 ans pour les installations, aménagements, rénovations de biens propres ;
- 2 à 10 ans pour le mobilier et le matériel roulant ;
- 3 à 5 ans pour le matériel informatique ;
- 10 à 30 ans pour les autres installations ;
- actifs détenus en location financement : durée du contrat.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se réfère aux règles des filiales.

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel

l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

### D. Immobilisations financières :

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont eux pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

### E. Créances comptabilisées en immobilisations financières :

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenus fixes sont

comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires. Si le remboursement à



l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

**F. Créances à plus et à moins d'un an :**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

**G. Placements de trésorerie et valeurs disponibles :**

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

**H. Dettes :**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

**I. Opérations, avoirs et engagements en devises :**

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères font l'objet d'une conversion au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion négatifs résultant de cette opération sont enregistrés en compte de résultats, les écarts de conversion positifs sont pris en compte de régularisation. Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

**J. Impôts :**

La charge fiscale relative à l'exercice est déterminée à la date de clôture en fonction de l'impôt estimé et ce, en tenant compte des versements anticipés et des précomptes imputables.

**K. Date de clôture :**

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société mère. Lorsque la date de clôture des comptes d'une société filiale est comprise entre le 30 septembre et le 31 décembre, ses comptes annuels sont utilisés tels quels ; si la date de clôture est antérieure au 30 septembre, une situation intercalaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.

## METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

### Impôts différés et latences fiscales

Ventilation de la rubrique 168 du passif .....	(168)	1.126.669,33
Impôts différés (en vertu de l'article 76 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) .....	1681	1.126.669,33
Latences fiscales (en vertu de l'article 129 de l'arrêté royal précité) .....	1682	.....

Codes	Exercice
(168)	1.126.669,33
1681	1.126.669,33
1682	.....

N°

BE 0472.085.439

CONSO 5.8.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	63.913,13
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	639,45	
Cessions et désaffectations .....	8032	20.658,12	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8042	4.064.416,15	
Ecarts de conversion .....	99812	.....	
Autres variations .....	99822	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	4.108.310,61	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	27.790,60
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	1.157,45	
Repris car excédentaires .....	8082	.....	
Acquis de tiers .....	8092	.....	
Annulés .....	8102	20.658,12	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8112	.....	
Ecarts de conversion .....	99832	.....	
Autres variations .....	99842	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	8.289,93	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	4.100.020,68	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	651.609,44
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	.....	
Cessions et désaffectations .....	8171	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181	10.929,72	
Ecarts de conversion .....(+)/(-)	99851	.....	
Autres variations .....(+)/(-)	99861	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8191	662.539,16	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8211	.....	
Acquises de tiers .....	8221	.....	
Annulées .....	8231	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241	.....	
Ecarts de conversion .....(+)/(-)	99871	.....	
Autres variations .....(+)/(-)	99881	.....	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8251	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	23.630,66
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	15.729,32	
Repris car excédentaires .....	8281	.....	
Acquis de tiers .....	8291	.....	
Annulés .....	8301	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311	.....	
Ecarts de conversion .....(+)/(-)	99891	.....	
Autres variations .....(+)/(-)	99901	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8321	39.359,98	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(22)	623.179,18	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	117.435,75
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	14.266,37	
Cessions et désaffectations .....	8172	9.178,29	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182	181.561.090,05	
Ecart de conversion .....	99852	.....	
Autres variations .....(+)/(-)	99862	-9.054,24	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	181.674.559,64	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212	.....	
Acquises de tiers .....	8222	.....	
Annulées .....	8232	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242	.....	
Ecart de conversion .....	99872	.....	
Autres variations .....(+)/(-)	99882	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	29.363,34
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	4.220.789,28	
Repris car excédentaires .....	8282	.....	
Acquis de tiers .....	8292	.....	
Annulés .....	8302	9.178,29	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312	.....	
Ecart de conversion .....	99892	.....	
Autres variations .....(+)/(-)	99902	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	4.240.974,33	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	177.433.585,31	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	234.318,99
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	17.000,44	
Cessions et désaffectations .....	8173	39.415,87	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8183	10.399,82	
Ecarts de conversion .....	99853	.....	
Autres variations .....	99863	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193	222.303,38	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8253P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213	.....	
Acquises de tiers .....	8223	.....	
Annulées .....	8233	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8243	.....	
Ecarts de conversion .....	99873	.....	
Autres variations .....	99883	.....	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8253	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8323P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	169.338,21
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	16.622,49	
Repris car excédentaires .....	8283	.....	
Acquis de tiers .....	8293	.....	
Annulés .....	8303	39.415,87	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8313	.....	
Ecarts de conversion .....	99893	.....	
Autres variations .....	99903	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8323	146.544,83	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(24)	75.758,55	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	222.044,43
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165	.....	
Cessions et désaffectations .....	8175	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8185	.....	
Ecarts de conversion .....	99855	.....	
Autres variations .....	99865	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	222.044,43	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215	.....	
Acquises de tiers .....	8225	.....	
Annulées .....	8235	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8245	.....	
Ecarts de conversion .....	99875	.....	
Autres variations .....	99885	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	222.044,43
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	.....	
Repris car excédentaires .....	8285	.....	
Acquis de tiers .....	8295	.....	
Annulés .....	8305	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8315	.....	
Ecarts de conversion .....	99895	.....	
Autres variations .....	99905	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	222.044,43	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	104.883.315,10
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166	106.427.423,69	
Cessions et désaffectations .....	8176	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8186	-187.126.516,22	
Ecarts de conversion .....	99856	.....	
Autres variations .....	99866	-512.382,73	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196	23.671.839,84	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216	.....	
Acquises de tiers .....	8226	.....	
Annulées .....	8236	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8246	.....	
Ecarts de conversion .....	99876	.....	
Autres variations .....	99886	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276	.....	
Repris car excédentaires .....	8286	.....	
Acquis de tiers .....	8296	.....	
Annulés .....	8306	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8316	.....	
Ecarts de conversion .....	99896	.....	
Autres variations .....	99906	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	23.671.839,84	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	17.345.722,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361	272.884,93	
Cessions et retraits .....	8371	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8381	.....	
Ecart de conversion .....	99911	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391	17.618.606,93	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411	.....	
Acquises de tiers .....	8421	.....	
Annulées .....	8431	.....	
Ecart de conversion .....	99921	.....(+)/(-)	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8441	.....	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451	.....	
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471	.....	
Reprises car excédentaires .....	8481	.....	
Acquises de tiers .....	8491	.....	
Annulées .....	8501	.....	
Ecart de conversion .....	99931	.....(+)/(-)	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8511	.....	
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521	.....	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	6.746.164,09
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8541	2.455.558,86	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551	9.201.722,95	
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence au terme de l'exercice .....	99941P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	32.440.785,75
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Quote-part dans le résultat de l'exercice .....(+)/(-)	999411	32.421.376,05	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations .....(+)/(-)	999421	-30.363.415,24	
Autres types de variations des capitaux propres .....(+)/(-)	999431	407.356.575,45	
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence au terme de l'exercice .....(+)/(-)	99941	441.855.322,01	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....	(99211)	450.272.205,99	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - CRÉANCES</b>			
Valeur comptable net au terme de l'exercice .....	99212P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	10.554.633,03
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581	1.771.946,62	
Remboursements .....	8591	6.871.091,16	
Réductions de valeur actées .....	8601	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8611	.....	
Ecart de conversion .....	99951	.....	
Autres .....	8631	.....	
Valeur comptable net au terme de l'exercice .....	(99212)	5.455.488,49	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>			
	8651	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	217.462.866,33
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362	19.601,04	
Cessions et retraits .....	8372	25.001,13	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8382	-129.214.143,16	
Ecarts de conversion .....(+)/(-)	99912	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392	88.243.323,08	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412	.....	
Acquises de tiers .....	8422	.....	
Annulées .....	8432	.....	
Ecarts de conversion .....(+)/(-)	99922	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8442	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.070.277,60
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472	553.647,60	
Reprises car excédentaires .....	8482	.....	
Acquises de tiers .....	8492	.....	
Annulées .....	8502	.....	
Ecarts de conversion .....(+)/(-)	99932	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8512	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522	1.623.925,20	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	31.710.316,58
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8542	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552	31.710.316,58	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	54.909.081,30	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	18.985.671,01
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582	12.793.696,41	
Remboursements .....	8592	.....	
Réductions de valeur actées .....	8602	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8612	.....	
Ecarts de conversion .....(+)/(-)	99952	.....	
Autres .....(+)/(-)	8632	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	31.779.367,42	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8652	.....	

**ÉTAT DES RESERVES CONSOLIDÉES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> .....(+)/(-)	9910P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	142.895.608,78
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé .....(+)/(-)	99002	36.770.784,96	
Autres variations .....(+)/(-)	99003	185.945.598,18	
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)			
<i>Distribution de dividendes 31/12/2018</i>		-16.517.232,00	
<i>Autres transferts (entrée dans le périmètre)</i>		202.462.835,22	
<i>Différence d'arrondi</i>		-5,04	
.....		.....	
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> .....(+)/(-)	(9910)	365.611.991,92	

## ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99201P	XXXXXXXXXXXXXXXX	6.795.954,12
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99021	44.682.974,69	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99031	.....	
Amortissements .....	99041	-8.082.270,64	
Ecartés portés en résultats .....	99051	.....	
Autres variations .....	99061	.....	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99201	43.396.658,17	
<b>CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99111P	XXXXXXXXXXXXXXXX	86.572,01
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99022	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99032	.....	
Amortissements .....	99042	.....	
Ecartés portés en résultats .....	99052	.....	
Autres variations .....	99062	.....	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99111	86.572,01	
<b>MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99202P	XXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99023	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99033	.....	
Amortissements .....	99043	.....	
Ecartés portés en résultats .....	99053	.....	
Autres variations .....	99063	.....	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99202	.....	
<b>MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS NEGATIFS</b>			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99112P	XXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention .....	99024	.....	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention .....	99034	.....	
Amortissements .....	99044	.....	
Ecartés portés en résultats .....	99054	.....	
Autres variations .....	99064	.....	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	99112	.....	

## ÉTAT DES DETTES

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières .....	8801	3.935.778,36
Emprunts subordonnés .....	8811	477.574,37
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	.....
Etablissements de crédit .....	8841	3.458.203,99
Autres emprunts .....	8851	.....
Dettes commerciales .....	8861	.....
Fournisseurs .....	8871	.....
Effets à payer .....	8881	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	.....
Autres dettes .....	8901	.....
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>3.935.778,36</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières .....	8802	48.160.603,18
Emprunts subordonnés .....	8812	7.052.353,78
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	.....
Etablissements de crédit .....	8842	41.108.249,40
Autres emprunts .....	8852	.....
Dettes commerciales .....	8862	.....
Fournisseurs .....	8872	.....
Effets à payer .....	8882	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	.....
Autres dettes .....	8902	.....
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>48.160.603,18</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières .....	8803	127.116.420,09
Emprunts subordonnés .....	8813	31.834.781,31
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	.....
Etablissements de crédit .....	8843	95.281.638,78
Autres emprunts .....	8853	.....
Dettes commerciales .....	8863	.....
Fournisseurs .....	8873	.....
Effets à payer .....	8883	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	.....
Autres dettes .....	8903	.....
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>127.116.420,09</b>

**DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8922	.....
Emprunts subordonnés .....	8932	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	.....
Etablissements de crédit .....	8962	.....
Autres emprunts .....	8972	.....
Dettes commerciales .....	8982	.....
Fournisseurs .....	8992	.....
Effets à payer .....	9002	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	.....
Impôts .....	9032	.....
Rémunérations et charges sociales .....	9042	.....
Autres dettes .....	9052	.....
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation .....</b>	<b>9062</b>	<b>.....</b>

## RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>			
<b>Ventilation par catégorie d'activité</b>			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
<b>Ventilation par marché géographique</b>			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique .....	99083	.....	.....
<b>EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale</b>			
Effectif moyen du personnel .....	90901	4	4
Ouvriers .....	90911	.....	.....
Employés .....	90921	4	4
Personnel de direction .....	90931	.....	.....
Autres .....	90941	.....	.....
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales .....	99621	1.337.923,97	1.067.956,09
Pensions .....	99622	.....	.....
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées .....	99081	4	4
<b>Filiales consolidées par intégration proportionnelle</b>			
Effectif moyen du personnel .....	90902	.....	.....
Ouvriers .....	90912	.....	.....
Employés .....	90922	.....	.....
Personnel de direction .....	90932	.....	.....
Autres .....	90942	.....	.....
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales .....	99623	.....	.....
Pensions .....	99624	.....	.....
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées .....	99082	.....	.....





	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	66B	553.647,60	354.779,60
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661	553.647,60	354.779,60
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) .....	6621	.....	.....
(utilisations) .....(+)/(-)			
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631	.....	.....
Autres charges financières non récurrentes .....	668	.....	.....
Dont:			
.....			
.....			
.....			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691	.....	.....
.....(-)			
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs .....	9963	.....	.....
.....(-)			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>			
<b>Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future</b> .....	99084	.....	.....
<b>Influence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	99085	.....	.....

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONELLES</b> constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers .....	9149	11.851.931,27
<b>Garanties réelles</b> constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement :		
d'entreprises comprises dans la consolidation .....	99086	.....
de tiers .....	99087	.....
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b> .....	9217	.....
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b> .....	9218	.....
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS</b> .....	9219	.....
<b>DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :</b>		
aux taux d'intérêt .....	99088	.....
aux taux de change .....	99089	.....
aux prix des matières premières ou marchandises .....	99090	.....
autres opérations similaires .....	99091	.....
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :</b>		
aux taux d'intérêt .....	99092	.....
aux taux de change .....	99093	.....
aux prix des matières premières ou marchandises .....	99094	.....
autres opérations similaires .....	99095	.....

	Exercice
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES</b>	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION**

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE,**

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour les entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble doivent également être mentionnées

.....  
.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations .....	9261	.....	.....
<b>Créances</b> .....			
A plus d'un an .....	9291	.....	.....
A un an au plus .....	9301	.....	.....
.....	9311	.....	.....
<b>Placements de trésorerie</b> .....			
Actions .....	9321	.....	.....
.....	9331	.....	.....
Créances .....	9341	.....	.....
<b>Dettes</b> .....			
A plus d'un an .....	9351	.....	.....
.....	9361	.....	.....
A un an au plus .....	9371	.....	.....
<b>Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées</b> .....			
.....	9381	.....	.....
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....			
.....	9401	.....	.....
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	.....	.....
Produits des actifs circulants .....	9431	.....	.....
Autres produits financiers .....	9441	.....	.....
Charges des dettes .....	9461	.....	.....
Autres charges financières .....	9471	.....	.....
<b>ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations .....	9262	54.909.081,30	184.682.272,15
<b>Créances</b> .....			
A plus d'un an .....	9292	32.485,58	82.486,58
A un an au plus .....	9302	32.485,58	82.486,58
.....	9312	.....	.....
<b>Dettes</b> .....			
A plus d'un an .....	9352	.....	.....
.....	9362	.....	.....
A un an au plus .....	9372	.....	.....

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:**

*Néant*

.....  
.....  
.....

Exercice
0,00
.....
.....
.....

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISES CONSOLIDANTE**

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants .....  
 Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée .....

Codes	Exercice
99097	221.606,13
99098	.....

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....  
 Missions de conseils fiscaux .....  
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....  
 Missions de conseils fiscaux .....  
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9507	11.750,00
95071	.....
95072	.....
95073	.....
9509	.....
95091	.....
95092	.....
95093	.....

**Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés**

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice : Valeur comptable	Exercice: Juste valeur	Exercice précédent: Valeur comptable	Exercice précédent: Juste valeur
Néant	.....	.....	0	0,00	0,00	0,00	0,00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR**

**Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate**

.....
.....
.....
.....

Valeur comptable	Juste de valeur
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite**

**Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée**

N° BE 0472.085.439

CONSO 6

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

*Voir page suivante*



# COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDÉS

## 1. ACQUISITION ET PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation et les pourcentages détenus sont présentés dans le diagramme ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2018, le périmètre du groupe a fait l'objet des modifications suivantes :

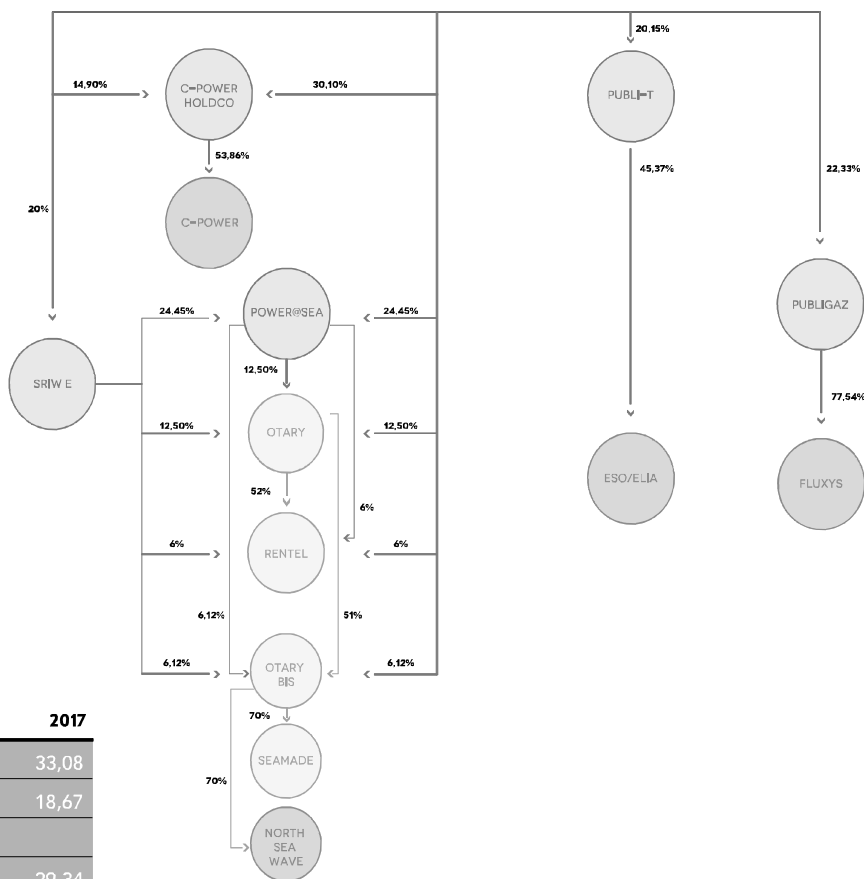
- Acquisition de 3,48% des parts de PUBLI-T auprès de NETHYS et entrée de PUBLI-T dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence.
- Acquisition de 4,06% des parts de PUBLIGAZ auprès de NETHYS et entrée de PUBLIGAZ dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence.
- Création par OTARY d'un holding intermédiaire OTARY BIS, actionnaire de SEAMADE (anciennement SEASTAR) à hauteur de 70%. OTARY BIS est consolidé par intégration proportionnelle.

L'impact de ces opérations sur le périmètre du groupe est présenté dans le graphe ci-contre.

Les pourcentages consolidés détenus sont les suivants :

Sociétés du périmètre	2018	2017
C-POWER HOLDCO	33,08	33,08
OTARY	18,67	18,67
OTARY BIS	18,67	
POWER@SEA	29,34	29,34
PUBLIGAZ	22,33	
PUBLI-T	20,14	
RENTEL	18,67	18,67
SEAMADE	13,07	18,67
SRIW ENVIRONNEMENT	20,00	20,00

## LES PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES AU 31/12/2018



- INTÉGRATION GLOBALE
- INTÉGRATION PROPORTIONNELLE
- MISE EN ÉQUIVALENCE
- SORTIE DU PÉRIMÈTRE

COMPTES  
CONSOLIDÉS  
2018

## 2. RÉSULTATS FINANCIERS

En 2018, le groupe a réalisé un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 36,77 millions €. Il s'inscrit en recul par rapport à celui de SOCOFE pour le même exercice sous l'effet notamment :

- Des résultats négatifs de POWER@SEA (- 106.118,68 €), de SEAMADE (- 21.521,58 €) et de OTARY BIS (- 1.297,6 €).
- Des résultats positifs d'OTARY (+ 197.014,41 €), de C-POWER HOLDCO (+ 36.914,87 €), de PUBLIGAZ (+ 23.624.622,05 €), de PUBLI-T (+ 8.710.796,19 €), de RENTEL (+ 4.755.180,28 €) et de la SRIWE (+ 155.161,61 €).
- Un goodwill de 21,764 millions € avait été constaté suite à l'achat des parts de PUBLIGAZ en 2018. Il a été amorti pour la première fois cette année en 7 ans (à concurrence de 3,1 millions € par an). Il en va de même pour le goodwill de 22,918 millions € enregistré sur l'acquisition des parts de PUBLI-T en 2018. Il est amorti pour la première fois cette année en 7 ans (soit 3,274 millions € par an).

Par rapport à l'exercice 2017, le bénéfice net consolidé s'inscrit en progression de 3,821 millions € sous l'effet de l'accroissement du résultat de RENTEL.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 4,1 millions €.

Les écarts de consolidation positifs s'établissent à 43,4 millions €, en croissance de 36,6 millions € suite à l'acquisition des participations en PUBLI-T et PUBLIGAZ en 2018. Ils se ventilent comme suit :

- Un goodwill de 21,764 millions € avait été constaté suite à l'achat des parts de PUBLIGAZ en 2018, il a été amorti pour la première fois cette année en 7 ans (à concurrence de 3,1 millions € par an).
- Il en va de même pour le goodwill de 22,918 millions € enregistré sur l'acquisition des parts de PUBLI-T en 2018. Il est amorti pour la première fois cette année en 7 ans (soit 3,274 millions € par an).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 201,8 millions €, C'est principalement la construction du parc RENTEL qui explique leur croissance de près de 96,1 millions € par rapport à 2017.

Les immobilisations financières, à hauteur de 542,4 millions €, sont en augmentation de 285,2 millions € qui se répartissent comme suit :

- Une augmentation de 407,2 millions € pour les sociétés mises en équivalence suite à la variation annuelle de leurs réserves de consolidation (libération du capital, résultat de l'année et créances nouvelles), principalement en raison de l'acquisition de la participation en PUBLI-T

et PUBLIGAZ et à leur entrée dans le périmètre de consolidation.

- Une réduction des créances de SOCOFE de 5,1 millions € (C-POWER).
- Une réduction du poste Autres entreprises de 116,98 millions €.

Les créances à plus d'un an sont de 1,9 million € et celles à un an au plus se chiffrent à 7,5 millions €.

Les placements de trésorerie s'élèvent à 34,1 millions €. Les valeurs disponibles au 31/12/2018 sont de 20,9 millions €. Au total, la trésorerie est donc en recul de 86,1 millions € par rapport à l'an dernier suite à l'acquisition des parts en PUBLI-T et PUBLIGAZ.

Le compte de régularisation de l'actif s'établit à 1,4 million d'€.

Le total du bilan s'établit à 857,4 millions €.

En 2018, les fonds propres du groupe ont été portés à 639 millions € après distribution et sous l'effet d'une croissance par rapport à 2018, des réserves consolidées de 222,7 millions €.

Cette croissance s'explique principalement par 4 opérations :

- Le résultat consolidé part du groupe de SOCOFE de 36,8 millions €.
- La croissance des réserves de 8,2 millions € reconnue sur la participation

historique de SOCOFE en PUBLI-T avant son entrée dans le périmètre.

- La croissance des réserves de 196,3 millions € reconnue sur la participation historique de SOCOFE en PUBLIGAZ avant son entrée dans le périmètre.
- L'affectation du résultat de SOCOFE (-16,5 millions €).

Suite à la construction du parc RENTEL et à la mise en place du financement du parc SEAMADE en décembre 2018, la dette à long terme est portée à 175,3 millions € par l'intégration proportionnelle de ces 2 participations.

Au total, les dettes à un an au plus se chiffrent à 41,6 millions € et résultent notamment du dividende à verser par SOCOFE (16,5 millions €).

Aucune société du Groupe n'a d'activité en matière de recherche et de développement.

Il n'y a pas lieu de justifier de l'utilisation d'instruments financiers pour le groupe car ce n'est pas pertinent pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière et des pertes et profits de l'entreprise.

Pour le solde, nous renvoyons au rapport de gestion des comptes sociaux de SOCOFE.

COMPTES  
CONSOLIDÉS  
2018

## II. RÈGLES D'ÉVALUATION

### 1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

#### A. Principe

##### 1. Intégration globale

La méthode de l'intégration globale est retenue lorsque la filiale est contrôlée par la société-mère dans la mesure où :

- soit la société-mère possède directement ou indirectement plus de 50% du capital ;
- soit la société-mère dispose d'un contrôle exclusif sur les organes de gestion de la société concernée.

Ces règles sont appliquées pour autant que l'image fidèle des comptes consolidés soit assurée.

##### 2. Intégration proportionnelle

La méthode de l'intégration proportionnelle est retenue lorsque la société-mère dispose d'un contrôle conjoint.

##### 3. Mise en équivalence

La mise en équivalence est utilisée :

- Dans le cas d'influence notable permanente sur l'orientation de la gestion. Elle est présumée lorsque 20% au moins des droits de vote sont détenus directement ou indirectement (article 12 du Code des sociétés). Cette présomption serait non fondée si, par exemple, le détenteur des actions n'avait pas accès à la comptabilité, de sorte que l'information requise pour la consolidation ne pourrait être obtenue.

- Dans les cas où, pour assurer la consolidation pertinente d'une société associée qui est détenue directement et indirectement par SOCOFE, il est nécessaire de mettre également en équivalence la société qui détient directement la société-fille (qui répond au critère exposé au point 1) et pour autant que cette participation indirecte de SOCOFE soit significative.

#### B. Dérogation

Il peut être dérogé à ces principes généraux dans les cas d'exclusion qui sont alors explicités ci-dessous.

#### C. Ecart de consolidation

Lors de la première consolidation, les écarts de consolidation constatés à cette date sont maintenus en réserve consolidée. Les acquisitions ultérieures feront l'objet de calcul de goodwill ou badwill, selon le cas.

Les goodwill sont amortis en 5 ans.

### 2. RÈGLES D'ÉVALUATION

#### Frais d'établissement

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis, prorata temporis, suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

#### Immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Les immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'un plan d'amortissement étalé sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se référera aux règles des filiales.

Les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan sont amortis, en fonction de leur durée d'utilité ou d'utilisation probable, entre 3 ans et 10 ans.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-values ou de dépréciations durables.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

##### 1. Règles générales

Les amortissements annuels sont pratiqués, prorata temporis, suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

Les principales durées d'amortissement sont :

- 30 ans pour les bâtiments administratifs
- 10 ans pour les installations, aménagements, rénovations de biens propres
- 2 à 10 ans pour le mobilier et le matériel roulant
- 3 à 5 ans pour le matériel informatique
- 10 à 30 ans pour les autres installations
- Actifs détenus en location financement : durée du contrat

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se réfère aux règles des filiales.

Ioutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

**Immobilisations financières**

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont, eux, pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

**Créances comptabilisées en immobilisations financières**

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

**Créances à plus et à moins d'un an**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

**Placements de trésorerie et valeurs disponibles**

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

**Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

**Opérations, avoirs et engagements en devises**

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères font l'objet d'une conversion au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion négatifs résultant de cette opération sont enregistrés en compte de résultats, les écarts de conversion positifs sont pris en compte de régularisation.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

**Impôts**

La charge fiscale relative à l'exercice est déterminée à la date de clôture en fonction de l'impôt estimé et ce, en tenant compte des versements anticipés et des précomptes imputables.

**Date de clôture**

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société-mère.

Lorsque la date de clôture des comptes d'une société filiale est comprise entre le 30 septembre et le 31 décembre, ses comptes annuels sont utilisés tels quels ; si la date de clôture est antérieure au 30 septembre, une situation intercalaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.



Sint-Stevens-Woluwe, le 7 mai 2019

Aux Actionnaires  
de SOCOFE SA  
Liège

**RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE SOCOFE SA  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de SOCOFE SA (la "Société") et de ses filiales (conjointement "le Groupe"), nous vous présentons notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'Assemblée générale du 18 mai 2016, conformément à la proposition du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de Commissaire viendra à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Le Collège des commissaires a exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société SOCOFE durant trois exercices consécutifs.

**Rapport sur les comptes consolidés**

**Opinion avec réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats consolidé pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 857.418.764,18 et d'un compte de résultats consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice, part du groupe de EUR 36.770.784,96.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" ci-après, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

Au 31 décembre 2018, SOCOFE SA détient respectivement 20,15% et 22,33% des parts représentatives du capital de Publi-T SCRL et de Publigaz SCRL ("les Sociétés associées") qu'elle reprend selon la méthode de mise en équivalence dans ses comptes consolidés. Cette mise en équivalence s'effectue sur la base des comptes annuels statutaires des Sociétés associées, alors que l'article 156 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés requiert de le faire sur la base des comptes consolidés lorsque les sociétés mises en équivalence établissent des comptes consolidés. Eu égard au fait que les comptes consolidés de Publi-T SCRL et de Publigaz SCRL ne sont pas encore disponibles au moment de l'établissement des comptes consolidés du Groupe SOCOFE, sa Direction a considéré les comptes annuels statutaires des Sociétés associées, afin de déterminer la valeur des sociétés mises en équivalence ; ce qui est contraire au prescrit de l'article 156 précité. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur des participations dans les sociétés mises en équivalence, Publi-T SCRL et Publigaz SCRL, qui s'établit à EUR 409.328.578,46 au 31 décembre 2018.

PwC Réviseurs d'Entreprises Scrl  
Woluwe Garden, Woluwedal 18  
B-1932 Sint-Stevens-Woluwe

RSM InterAudit Scrl  
Lozenberg, 22 b2  
B-1932 Zaventem

ES  
ÉS  
118

Il en est de même pour la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, Publi-T SCRL et Publigaz SCRL qui s'élève à EUR 32.335.418,24 au 31 décembre 2018.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB aux exercices clos à partir du 31 décembre 2018 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

A l'exception du point décrit ci-dessous, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.



### Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des Commissaires comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulés, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier le concernant.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



TES  
DÉS  
018

#### Autres obligations légales et réglementaires

#### Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

#### Responsabilité du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés ainsi que de faire rapport sur cet élément.

#### Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

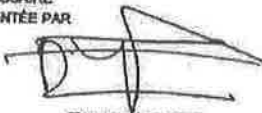
#### Mention relative à l'indépendance

Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nos cabinets de révision sont restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

#### Le Collège des commissaires

PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR  
  
ISABELLE RASMONT  
RÉVISEUR D'ENTREPRISES

RSM INTERAUDIT SCRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR  
  
CÉLINE ARNAUD  
RÉVISEUR D'ENTREPRISES

RSM INTERAUDIT SCRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR  
  
THIERRY LEJUSTE  
RÉVISEUR D'ENTREPRISE